

Décision

Générale

colonial

Décision n° 595 nommant : 1° M. Lefebvre (René), représentant du gouverneur a la première session du Conseil représentatif: 2e M. Rajao- narivelo (Georges), secrétaire archiviste dudit Conseil

n° 595

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, chevalier Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie du par décret 18 juin 1884 par portant Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 création d'un Conseil représentatif la Côte française de des Somalis et dépendances, spécialement les articles 23 et 34;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- M. Lefebvre (René), administrateur des colonies, inspecteur affaires des administratives p. i. de la Côte française des Somalis, Gouvernement représentera le Conseil à la première session du représentatif.

Art. 2

Les chefs l'administration de service ou sont autorises par la présente décision à entrer au Conseil entendus pour y être sur les matières qui entrent dans leurs attributions respectives. classe

Art. 3

— L'écrivain interprète de 3e des cadres spéciaux de Madagascar Rajaona rivclo (Georges) remplira les fonctions de secrétaire archiviste et diri gera. en cette qualité le secrétariat mis à la disposition du Conseil représentatif pour assurer la permanence entre les sessions.

Art. 4

— La présente décision en enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

J. Chalvet.